poavelles sans excentricité; les artistes et les acheteurs minustieux y viennent choisir leur cadeux d'étrennes, sûrs qu'ils sont d'y trouver un objet précieux, fût-il de prix modeste, et un ouvrage d'un goût sobre et distingué, fût-il riche et luxueux. 6597-6536 19 d.

L'Administration des Postes nous prie de publier, dans l'intérêt du public, les renseignements suivants:

SERVICE DES POSTES.

SERVICE DES POSTES,
Le public ne saurait prendre trop de soin à la rédaction de l'adresse des lettres qu'il confie à la poste, afin d'éviter les fausses directions. Les noms doivent être écrits très lisiblement, et surtout le nom du bureau de poste ou de distribution qui dessert le lieu de destination. Lorsque le lieu de destination a une dénomination commune à plusieurs localités, soit en France, soit à l'étranger, on doit indiquer le nom du pays étranger ou du département français, par exemple : Valence (Éspagne), Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne). Lorsque dans le même département deux bureaux portent le même nom, il est essentiel reaux portent le même nom, il est essentiel reaux portent le même nom, il est esseutiel de les désigner par les indications complémentaires ajoutées à leur nom principal pour les distinguer les uns des autres. Il est fort important aussi, pour les grandes villes, d'indiquer la ruc et le numéro de la demeure du destinataire.

Il existe dans la salle d'attente des bureaux de poste un autre tableau inflitulé: Instructions relatives à la fermeture et à la rédaction de la suscription des lettres, donnant à ce sujet tous les renseignements

rédaction de la suscription des lettres, don-nant à ce sujet tous les renseignements que peut désirer le public, au moyen d'une série de modèles variés qu'il n'au-ra qu'à reproduire suivant les circonslance. Les lettres sur la suscription desquelles se trouvent indiquées, soit par un timbre, soit par une mention manuscrite, le nom et le domicile de l'expéditeur, sont ren-voyées dans un court délai, à leur auteur, sans avoir été ouvertes, quand la distri-bution n'a pu en être effectuée pour une cause qu'elconque.

Cause qu'elconque.

L'expéditeur qui désire s'assurer, en cas de non-distribution, le renvoi d'une lettre sur la suscription de laquelle il ne veut indiquer ni son nom ni son domicile, doit ces indications dans l'intérieur de

forme ces indications dans l'interieur de sa lettre même. Ce renvoi lui est fait après ouverture de la lettre. Le timbre d'affranchissement doit être placé sur l'angle droit supérieur de la lettre.

Timbres-poste. - De leur valeur. - De leur emploi.

leur emploi.
Les timbres-poste sont de huit valeurs différentes: 1 centimes, 2 centimes, 4 centimes, 5 centimes, 10 centimes, 20 centimes, 40 centimes, 40 centimes, 80 centimes. Ces divers timbres-poste sont différenciés entre eux par leur couleur. Ils sont vendus dans les bureaux de poste, dans les débits de tabac et par les facteurs et les botters des postes.

Les particuliers doivent coller eux-mêmes les timbres-poste sur les objets à af-

franchir.
Toute lettre pour l'intérieur revêtue d'un timbre-poste insuffisant est considérée comme non affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 10 grammes est affranchie avec un timbre de 20 centimes, elle est considérée comme non affranchie; elle doit 60 centimes; en déduisant 20 centimes que représente le timbre bleu, il reste à payer 40 centimes.

e poids des timbres-poste est compris le poids des lettres sur lesquelles ils

1 or TABIF. - Taxe des lettres de direction de poste à directlon de poste, y com-pris les directions situées en Corse et en Algérie: Lettres effrenchies du poids de 10 gram-

mes inclusivement, 20 c.; - non-affran-

mes inclusivement, 20 c.; — non-affranchies, 30 c.
Lettres affranchies au-dessus du poids 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement, 40 c.; — non-affranchies, 60 c.
Lettres affranchies au-dessus du poids de 20 grammes jusqu'à 100 grammes inclusivement, 80 c.; — non-affranchies, 1 fe 20 c.

Lettres affranchies au-dessus du poids 100 grammes jusqu'à 200 grammes inclusivement, 1 fr. 60 c.; — non-affranchies,

fr. 40 c. Et ainsi de suite, en ajoutani, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédent, 80 c. ea cas d'affeenchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affean-chissement.

chissement.

3º l'Aftif. — Taxe des leures de Paris pour Paris. (L'enceine des fortifications, embrasse de ier itoire de Paris et en marque les limites. Les anciennes communes englobées dans ceite core de paris :

Lettres affranchies du noids de 15 grame.

Letires affranchies du poids de 15 grammes inclusivement, 10 cent.; - non-affran

hies, 15 cent. Leures estranchies du poids de 15 gram mes à 30 grammes inclusivement, 20 cent.;

— non-efficachies, 25 cent.

Leures affra chies de 30 à 60 grammes iuclus vement, 30 cent.; — ron-affranchies, 35 c.
Lettres affranchies de 60 à 90 grammes,

Pénalités applicables aux contraventions aux lois sur la poste.

1. Transport illicite de correspondance. La loi interdit le transport, par toute voie étrangère au service des postes : 1° des letires cachetées ou non cachetées circu-

lant à découvert ou renfermées dans des sacs, boîtes, paquets ou colis; 2º des jours naux, ouvrages périodiques. circulaires es avis divers, imprimés, lithographiés ou authographiés; elle interdit, en outre, de sen ermer dans les imprimés, échantillons. papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, aucune lettre ou note pouvant ienir lieu de correspondance. Toute contraven. on est punie d'une amende de 150 à 300 francs, et, en cas de récidive, d'une amende de 200 à 2,060 francs. (Arrêté du 27 prairial an IX et lois des 22 juin 1854 et 25 juin 1856).

Par exception aux dispositions qui précedent, es ouvre ges périodiques non politiques formant un paquet dont le poide dépasse un kilogramme, ou faisant partie d, un paquet de librairie qui dépasse le même poic's, peuvent être expédiés par une autre voie que celle de la poste, mais à la condition expresse que, dans l'un et l'autre cas, les exemplaires ne porteront aucune mention ou suscription de nature à en falant à découvert ou renfermées dans des

condition expresse que, dans i un el lautre cas, les exemplaires ne porteront aucune mention ou suscription de nature à en fa-chier la remise à d'autres personnes que le destineire du paquet. Des annotations manuscrites, consignées

sur les échantillons ou sur les papiers d'af-faires eux-mêmes, peuvent également être ajoutées moyennant l'acquittement préala-ble d'une taxe supplémentaire de 20 cen-

2º Insertion de valeurs dans les lettres. La loi défend l'insertion dans les lettres chargées ou non chargées des matières d'or et d'argent, des bijoux ou avires objets précieux. Elle interdit en outre l'insertion, dans les lettres non chargées, de billets de panque, bons, coupons de dividendes ou d'intérêts payables au porteur. En cas d'infraction, l'expéditeur est puni d'une amende de 50 francs à 500 francs.

(Loi du 4 juin 1859).

3º Double emptor de timbre-postes. L'usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affrauchissement d'une lettre est puni d'une amende de 50 à 1,000 fr. En cas de récidive, la peine est d'un empri-sonnement de cinq jours à un mois, et l'amende est double. Est punie des mêmos peines, suivant les distinctions sus-étables la vente ou leatative de vente d'un timbre oste ayant déjà servi. (Loi du 16 octobr

4º Articles d'argent. La poste se charge, moyennant un droit de 1 %, du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont ende l'Algérie. Les envois d'argent sont en-core reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et ma-rins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'Etat, et pour les transportés à Cayenne. Il n'est pas reçu de dépôt d'antrée au-dessous de 50 cent. Au-dessus de 10 francs, les mandats sup-portent, outre le droit de 1 %, un droit de timbre de 50 centimes. 800 distributeurs ont été autorisés à émettre et à payer des mandats pour des sommes de francs et au-dessous.

Lettres pour les colonies et l'étranger Lettres pour les colonies et l'étranger La teve et les conditions d'envoi des let-tres et des imprimés pour les colonies fran-çaises et l'étranger sont réglées par des dé-crels spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux des postes; ils se-trou-vent aussi dens l'Annuaire des Postes, et dans un tarif dont la vente aux parsiculiers est autorisée.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies, soit au moyen de timbres-poste et jetées à la boî'e, soit en numéraire aux guiche's des bu eaux et laissées entre les mains des recels des postes. Revétues de timbres iesuffisents, elles sont considérées comme non-affranchies, et ne peuvent re-cevoir cours, si elles sont à destination des pays pour lesquels l'affrenchissement est

Lettres de et pour les armées à l'étranger. Les lettres de l'intérieur de l'Empire pour les armées françaises à l'étranger, et réciproquement, ne supportent que la taxe de direction à direction, lorsqu'elles sont transportées exclusivement par des services français.

Les lettres des ermées françaises à l'étranger pour l'intérieur de l'Empire doivent être déposées dans les bureaux de poste militaires français à l'exclusion des bu-reaux de poste civils des pays où se trouvent les armées. Il n'est pas reçu de lettres chargées contenant des valeurs déclarées ni de valeurs cotées à destination de l'é-tranger et des armées à l'extérieur de

(La suite prochainement)

Un Tirage en Janvier - GRANDES LOTERIES AUTORISÉE VOULEZ-VOUS 350,000 FR POUR vos ETRENNES ?

Adressez immédiatement TROIS FRANCS (mandat de poste ou timbres-poste) Au Descreta de Bose du thibres-poste)
Au Descreta du Bursau-Exactitube.
rue Rivolt, 68, Paris, et vous recevrez
douze billets pour Toutes chances
de gain de 552 lots. — 3 gros lots de
100000—100000—150000 fr.—(350000 fr.

AVEC VOS 12 BILLETS

vous curez toute chances de gain de tous tirages Demandez immediatement vos billets si POUR vos ETRENNES VOUS VOULEZ 350,000 FA

COMMERCE

Havre, 17 decembre.

Cotens. — Nous ouvrons la semaine
sur place avec un marché animé et des
prix en voie du hansse surtout pour cotons à livrer. — Les ventes, à quoire heures, en csets à 2,416 b., et l'on paie rondement 160 fr. pour très ordinaire Louisiane et même plutôt plus pour bons classemens, et il faut accorder le même prix pour très et il faut accorder le même prix pour très bas, sur mois de janvier à mars. — On a fait à 135 fr. du Louisiane 13 ordinary et 2,3 good ordinary; à 160 fr. du Louisiane strict good ordinary; des Oomra par Clark, à 122 fr. 50.

Laines. — En provenances de la Plata, on a de nouveau réalisé 20 b. Monte-Video en suint de 1 fr. s0 à 2 fr. 05.

Bombay, 8 décembre.

Le coton Oomrawuttee nouveau vaut 275 R. ou 110 fr., coût et fret.

Madras, 11 décembre.

Coton: Le Western est coté 9 d. par liv. anglaise, franco à bord et fret.

Alexandrie. 12 décemre.

Coton: Fully fair, 29 Tal. — Marché haussont.

Liverpool, lundi. Le marché ouvre animé; ventes, 20,000

BULLETIN FINANCIER BULLETIN FINANCIER.

La physionomie du marché est moins bonne que samedi. La liquidation des valeurs s'effect le dans des conditions généralement favorables pour les véndeurs. Les valeurs de mobilier sont particulièrement offertes. La faiblesse du marché se continue jusqu'en cloture. L'Italien seul est en huusse. Reste samedi à 56.80, il a fait aujourd'hui 57.30 et reste à 57.40 avec du ce persont. La repute (coupon détagbà)

aujourd'hui 57.30 et reste à 57.40 avec 10 c. de report. La rente (coupon détaché) perd 3 c. à 68.90 après avoir varié de 68.85 à 68.95. Le Mexicain reste à 22 144, et le Turc à 33.50. Les consolidés anglais sont venus sans changements a 89 1/8. Le mobilier a fléchi de 570 f. à 540.25 pour fermer à 553.75. L'Espagnol ouvert à 317.50 reste a 305. Les chemins Français sont fermes. Le Nord finit à 1195 et le Lyon à 995. Les Lombards ont fléchi de 390 à 382.50. Les transallantiques restent 390 à 382.50. Les transatlantiques restent à 480 et l'Immobilére à 382.50. Le Compd'Escompte s'est tenu de 847.50

Banque de France 3.600. Crédit Foncier 1,390.

COURS DE LA BOURSE Du 18 décembre 1866.

Cours de ce jour Cours précédent 2°/0.... 68 92 1/2 3 °/0... 68 95 30/0.... 97 80 — 4 1/2 0/0 98 00

Les plumes métalliques de Hinks Welh et Co, de Birmingham, jouissent toujours d'une excellente réputation. Parmi les

d'une excellente réputation. Parmi les meilleurs articles sortis de cette fabrique, nous citerons les *Plumes César*.

Propres à tous les genres d'écriture, car clles sont faites en trois numéros différents, extra fin, fin et moyen, elles sont renfermées dans des boîtes en métal, solides et elegantes, ornées en relief du portrait authentique de l'illustre fondateur de l'Empire remain

La douce Revalescière Du Barry, guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgie, glaires, vents, acidites, pituite, nausères, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures qui avaient résisté à tout autre traitement, parmi lesquelles le maréchal duc de qui avaient résisté à tout autre traitement, parmi les quelles le maréchal duc de Ruskow, madame la marquise de Bréhan, etc., etc.—En bottes: 1/4 kil., 2 fr. 25; lekil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 42 kil., 60 fr. du Barry et Cio, 26, place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalescière chocolatée, en bottes: 12 tasses, 2 fr. 25; de 376 tasses, 60 fr.; soit environ 10 centimes par tasse, et de toute délicatesse, fortifiante, et convent aux personnes qui ne peuvent pas digérer le chocolat pur.

Au moment où les machines à coudre prement une extension considerable, nous ne saurions trop engager le public à se mélier des nombreuses contrefaçons qui lui sont offertes sous le nom de machines coudre de Wheeler et Wilson, de New-York. Ces machines dont la réputatqui est faite depuis longtemps dans le Nordion la France, sont les seules, on le sait, de puissent présenter loutes les garanties de confection et de cidité Nus composer de erfection et de solidité. Nous croyons devoir rappeler encore qu'elles portent l'es-tampille de l'agent général Européen de Compagnie : C. M. MARTOUGEN, 70, BOULEVARD SÉBASTOPOL, à Paris.

Chaque machine doit être pourvue : D'une double plaque; Du guide à ourler, de toutes largeurs; Du guide à ganser;

Du guide droit;
Du guide à poser les rubans sans batis
Du guide à soutacher;
1 pierre à Emery;
Douze aiguilles, un tourne-vis, une
burette, deux clefs, un tire-fil et un pied

à piquer les ruches. Il est à remarquer que bien des marchands de controlagon offent cind and de garantie, mais sans spécifier quel genre de garantie. Les agents de la Compagnie doivent toujours donner aux acheteurs PERPELGATION DE GARANTIE PENDANT QUATRE ANS CONTRE TOUT FRAIS DE REPARATION ET D'USURE.

S'adresser à M. Ch. François, agent général de la Compagnie pour Lille Rou-baix et Tourcoing, à Roubaix, 15, rue, du Chemin de Fer, en face du Square.

ANNONCES

nonces et réclames payables d'avance).

Etude de Mº DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Château.

Jeudi 27 décembre 1866, à trois heures de relevée, M° DUTHOIT, procédera en son étude à la vente publique de '

ROUBAIX, rue du Calvaire, 23,

MAISONS

dont une front à la rue à usage de cabaret sous l'enseigne: Au petit Paradis, et les autres derriere dans la cour, avec 4 ares 43 centiares de fonds et terrain.

Le cabaret est occupé par Libbrecht et les autres maisons par des journaliers.

230. 6582

Ville de Roubaix Route do Lanno FERME DE M. DUFERMONT VENTE

de 2 bols chevaux, l'un de 4 ans et l'autre de 5 ans, 2 vaches laitières, 3 chariots, instruments aratoires.

30,000 gerbes de blé en meules, une grande quantité de paille de blé et d'avoine Bois propre aux constructions.

MOBILIER DE MAISON
Le lunit 24 décembre 1866 9 heures

MUSILIER DE MAISON,
Le lundi 24 décembre 1866, 9 heures
du matin, par le ministère de M. Alfred
ROUSSEL, commissaire priseur à Roubaix,
230.6590

Etude de M. PIAT, notaire à Lille, rue Ste-Catherine, 82.

Linselles
Aux trois fêtus, front au chemin de la Vigne BELLE PETITE

ERM

et 4 hectares 79 ares environ de fonds et] bâtiments, pâtures, jardin et labour

A VENDRE

PAR SUITE DE DÉCÈS.

Mercredi 16 janvier, à 2 heures, en l'étude et par le ministère de M° PIAT.

Cette ferme est occupée par Florentin Bayard, au fermage de 708 fr., outre les impôts et une prestation en nature.

13j. 6582

Ville de Tourcoing rue de Gand. 10

VASTES MAGASINS Une machine à vapeur de la force de 6 chevaux, 1 générateur de 8 chevaux, transmissions et tuyaux de chauffage, 6 métiers à retordre, une bobineuse, 60 métiers à la Jacquart pour meubles, reps et

A LOUER

S'adresser rue de Gaud, nº 10. Nora. — L'emplacement est assez grand pour y joindre un triage. § 6379

Etude de Mº REUFLET, notaire à Ascq.

ASCQ

DROIT DE CHASSE

Sur les marais communaux (près le pont de Forest) comprenant 80 hectares de terres labourables et prairies, en deux pièces, dont une de 72 hectares,

A LOUER publiquement,

A LOUER publiquement, à l'extinction des feux.
pour NEUF ANS, à compter de l'ouverture de la classe de l'année 1867.
L'an 1866, le lundi 31 décembre, à 2
heures de relevée, en la salle de la Marrie
d'Ascq, par le ministère de M° REUFLET,
notaire audit lieu.
Nota. Cette chasse, par sa situation
entre les réserves d'Annappes, Hem et
Chéreng, est très abondamment fournie
de gibier.
230.6574

TERRAIN à VENDRE

A vendre en détail, avec facilités de paiement, un terrain situé à l'Epeule et propre à bâtir. S'adresser au bureau du Journal. 210.6515

A vendre

1º ATELIER DE TISSAGE JACQUART pouvant contenir 60 métiers, avec habita-tion de contre-maître, situé près Roubaix. 2º Une grande quantité d'échasses en tous centres tous genres.

Réponse au bureau du journal sous le n° 6586. 23 p. 6586

A VENDRE d'occasion

Six presses pour marchandises avec forte vis en fer ; Une presce hydraulique ; Un cylindre de un mêtre de largeur ;

Une machine à vapeur de la force de la

Un générateur de 25 chevaux; Le tout en lon état. S'adresser rue Traversière 13.

Filature à louer A louer avec force motirce, chaufiage et éclaieage, une filature de laines, composée comme suit : deux assertiments de machines de préparation, quetre mille broches en métiers renvideurs et deux mille broches en métiers à la main. Le matériel est dans un excellent état.

S'adresser an bureau du Journal.

A VENDRE on a LOUER ... VE

10 bons bobinoirs marchent. — Système Ryo. — La force motrice, l'éclairage et l'emplacement sont à la disposition de l'acquéreur. ¿ adresser rue du collège 13. 1 j. 6551

A vendre

50 mécaniques Jacquart. S'adresser rue 28 n. § - 6544

A vendre

une PALISSADE de 100 mètres ceurant sur 4 mètre 90 de hauteur. S'adresser rue Destombes n° 10 bis.

Maison à louer avec jardin

A louer rue du Midi, 25, une grande et belle maison nouvellement restaurée (avec S'adresser rue du Midi, 25.

Maison à louer

A louer pour le 1er Janvier, rue du Grand-Chemin, 64, une maison avec porte co-chère, cour et jardin. S'adresser a M. Dazin-Motte. \$6573 § 6573

Maison à louer

A louer une maison à usage d'estaminet, située dans le quartier Ste-Elisabeth. S'adresser à l'estaminet Bacchus, rue de

Maison à louer à usage de rentier ou de commerçant; avec cour et jordin et un magasin y attenant, sise hameau du Blanc-Seau (près l'église). S'adresser à J.-B. Catelle au Blanc-Seau.

A la même adresse, A VENDRE

BRIQUES FORTES

PREMIÈRE QUALITÉ. \$-6292

ATELIER DE CONSTRUCTION en pleine activité (avec maison d'habitation)

A VENDRE OU A LOUER S'adresser pour les renseignements bureau du Journal.

A louer

avec force motrice un emplacement pour 70 métiers à tisser et un pour 190 métiers Réponse an bureau du journal aux initiales A M. 4 j. 6558

A louer

Un atelier de mécanicien-constructeur vec la force motrice. Renseignements au bureau du journel § 6622 au

A LOUER

à l'entrée de la rue Blanchemaille, nº 52, près du chemin de fer, une habitation avec vastes magasins au rez-de-chaussée.
S'adresser rue Fosse-aux-chênes 33.
7 n. § 6469.

A LOUER présentement

Une helle et grande Cave, située à l'angle des rues du Moulin et des Longues-

aies. S'adresser dans la même maison. 14n.§ 6489

Bátiment à louer

A louer un bâtiment à usage de magasin et propre à un atelier, avec écurie et re-mise. — S'adresser à M. Béghin Bonnave, Grande-rue 8. 49 p. 6585

On demande

à louer un atelier de 3 a 400 mêtres rest. avec ou sans in journal sous les Réponse au burean du journal sous les 21 p. 6591 ettres A. X.

A céder

Un magasin de nouveautés bien acha-landé, situé au centre de la ville, avec un bail avantageux. Réponse au bureau du journal sous los jettres O. O. 5 6572